



Annuler un bon de commande signé à la foire de paris

Par **slefr**, le **14/05/2008** à **11:37**

Bonjour,

J'ai signé un bon de commande pour des convecteurs à inertie et un ballon d'eau chaude mais je me suis aperçu que n'apparaissait pas le modèle et la référence du ballon d'eau chaude sur ce bon.

Est-ce une raison valable pour annuler le bon de commande sachant que nous avons déjà versé un acompte et que le paiement n'est pas à crédit.

Merci de votre retour.

Par **frog**, le **14/05/2008** à **13:02**

[citation]Est-ce une raison valable pour annuler le bon de commande[/citation]

Non.

Par **slefr**, le **16/05/2008** à **13:23**

Mais l'article Article L121-23 du code de la consommation stipule que le bon de commande doit faire apparaître une désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts?

Dans ce cas, pourquoi nous ne pourrions la citer pour se rétracter et récupérer notre

acompte?

Merci de votre retour.